

PLAN DE COURS

HIS5389-50

Numéro du cours

**ACTIVITE DE RECHERCHE EN HISTOIRE DE L'EUROPE CONTEMPORAINE
 (L'URSS, LES ETATS SUCCESEURS ET LE MONDE DEPUIS 1917)**

Titre du cours.

A-2023

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site WEB du département

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LÉVESQUE, JEAN

Nom et prénom

2086

Poste

levesque.jean@uqam.ca

Courriel

A-6170

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi 14h00-16h00 et sur rendez-vous.

Table des matières

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques	3
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	4
5	Calendrier du cours	4
6	Modalités du cours	5
6.1	Modalités de participation au cours	5
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
6.3	Modalités de remise des travaux	5
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	5
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	5
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	5
7	Bibliographie – Médiagraphie.....	6
7.1	Documentation obligatoire	6
7.2	Documentation complémentaire	6
8	Références.....	9
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique – Plagiat.....	9
8.2	Document et Informations additionnelles.....	10
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	11
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement	12
8.5	Compétences.....	13

1 DESCRIPTION DU COURS

Initiation à la recherche en histoire contemporaine de l'Europe ou de la Russie et des pays de l'Est à partir d'un thème précis. Dans cette activité, les étudiants doivent se familiariser avec les notions d'un projet historique en s'appuyant sur le dépouillement et l'analyse de sources originales. L'activité est l'occasion d'appliquer à la fois la formation théorique et méthodologique et les connaissances historiques acquises par l'étude d'un problème particulier.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Au terme de ce cours, l'étudiante et l'étudiant devraient :

- Avoir mis en pratique la méthodologie de recherche propre à la discipline historique en suivant les étapes selon un calendrier commun
- Être familiarisés avec le dépouillement, l'analyse et l'interprétation de sources imprimées, manuscrites, iconographiques ou même cinématographiques.

Condition d'accès : le cours est ouvert aux étudiantes et étudiants ayant complété 20 cours universitaires dont deux de 2^e niveau (4000) dans la période correspondante.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Depuis l'écroulement du régime communiste en URSS en 1991, la Russie, en tant que principal État-successeur de l'Empire russe et de l'Union soviétique, est passée d'une phase d'abandon de ses ambitions impériales, de normalisation de ses relations avec ses anciens ennemis et même d'acceptation du monde unipolaire de l'après-guerre froide à une période de réaffirmation souvent musclée de ses intérêts, marquée par une contestation de ce monde unipolaire qu'elle semblait avoir reconnu. La Révolution d'Octobre inaugura une dualité complexe entre son rôle de phare de la Révolution mondiale et ses intérêts, souvent nourris par l'expansionnisme, en tant qu'État à part entière. Finalement, la Russie post-communiste revendique une place plus en phase avec son potentiel militaire qu'économique. « On a la politique de sa géographie » se plaisait à dire Napoléon Bonaparte. Sans verser dans le déterminisme géographique, il faut reconnaître que la Russie a, historiquement, eu des intérêts marqués en Europe et en Asie, alors qu'il fallut attendre assez tardivement au XX^e siècle pour voir l'URSS s'impliquer en Afrique et en Amérique latine, en quête de propagation de son idéologie vue comme un modèle de libération des nations à peine sorties du joug colonial. À la rencontre de l'histoire des relations internationales, de la géopolitique et de la diplomatie culturelle et de la politique d'influence, ce cours permettra aux étudiants/es d'approfondir non seulement les politiques étrangères de l'URSS et des États successeurs, mais aussi de ce nouveau champ qu'on dénomme diplomatie culturelle, mais aussi du discours russe sur le reste du monde en rapport avec le développement des champs de savoir dans le pays. Les thèmes des travaux incluront n'importe lequel aspect des relations entre l'URSS (ou les États successeurs) avec un pays donné ou une région durant une période bien circonscrite, la politique durant les conflits que furent la Deuxième Guerre mondiale ou la Guerre froide, les crises internationales et les différentes formes de la quête d'influence soviétique ou post-soviétique. Ce fil conducteur très riche nourrira la dynamique et les discussions au sein du groupe.

Comme l'objectif du cours est de compléter un long travail de recherche, il va sans dire que l'essentiel du travail est accompli par les étudiantes et étudiants de façon individuelle. Toutefois, la démarche d'ensemble est collective, c'est -à- dire que toutes et tous vont au même rythme, lequel est défini par les séances et les dates de remise des travaux d'étape. Les séances collectives seront surtout dédiées à l'approfondissement des thèmes méthodologiques et de recherche. Il est à noter qu'à chaque semaine de recherche individuelle, le professeur sera disponible pour consultation.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

EXERCICES

1. Le **projet de recherche** sert à définir de façon préliminaire votre sujet (espace, temps, acteurs, historiques) et l'orientation à prendre par la recherche individuelle. Il sert à cerner le problème historique à résoudre, à présenter une problématique et une hypothèse provisoires, de même que les sources principales (primaires et secondaires) sur lesquelles l'étude va reposer. Il comprend un titre, une définition du contexte, de la problématique et de l'hypothèse provisoire et une bibliographie. D'une longueur de 3 pages en plus de la bibliographie de 2 pages, le projet de recherche est à remettre **le 20 octobre** et se verra attribuer **15 % de la note finale**.

2. Le **bilan historiographique** est plus exhaustif en ces sens qu'il sert à faire le point des travaux et sources disponibles sur la question précise abordée dans le projet de recherche. Il sert à faire une analyse précise des travaux des historiens précédents, à définir les tendances et les principales interprétations, de même que les lacunes de l'historiographie sur l'objet de la recherche individuelle. D'une longueur de 5-6 pages en plus de la bibliographie, le bilan historiographique est à remettre **le 17 novembre** et vaudra **20% de la note finale**.

3. **La présentation orale** sera un exercice commun pour tous les participants au séminaire de recherche et servira à présenter au groupe les résultats de sa recherche, de façon concise en une vingtaine de minutes et à répondre aux questions de la salle dans le but d'améliorer la version finale écrite du travail de recherche qui sera remise la dernière semaine du cours. Des directives précises sur le format de la présentation seront données en classe longtemps à l'avance. Les présentations auront lieu en deux séances les **1^{er} et 8 décembre** et chacune vaudra **20% de la note finale**.

4. **La dissertation finale** est le produit fini de toutes les étapes du projet de recherche. La dissertation « est un texte qui vise à présenter l'ensemble des faits et des arguments en faveur d'une conclusion précise sur une question spécifique. Elle expose et explique les éléments d'information pertinents par rapport à la question posée, avance une hypothèse pour répondre à cette question, développe une argumentation en faveur de cette hypothèse et critique les contre-arguments. ». Les travaux seront évalués autant sur le fond que sur la forme. Les normes de présentation matérielles sont incluses dans le Guide des étudiantes et étudiants au premier cycle et dans l'ouvrage de Jocelyn Létourneau. La dissertation doit compter 20-25 de texte en plus d'une bibliographie. Les critères d'évaluation seront : l'orthographe et le style, l'organisation et la structure, la cohérence, la profondeur de la recherche et les capacités d'analyse. La date de remise sera **le 15 décembre et le travail vaudra 35% de la note finale**.

Qualité du français : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Projet écrit	15 %	20 octobre
Bilan historiographique	20%	17 novembre
Présentation orale	20%	1 ^{er} et 8 décembre
Travail écrit	35%	15 décembre
Participation	10%	Tout le semestre

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail en lien avec la séance
1	8 septembre	Présentation du plan de cours.	
2	15 septembre	La politique étrangère de l'URSS (I). Exposé magistral.	Moodle
3	22 septembre	La politique étrangère de l'URSS (II) et des États successeurs. Exposé magistral.	Moodle.
4	29 septembre	Politique étrangère, diplomatie culturelle et influence. Les sources et leur recherche. Exposé magistral.	Moodle.
5	6 octobre	Travail individuel.	
6	13 octobre	Consultations individuelles obligatoires.	
7	20 octobre	Soumission du projet écrit. Pas de cours.	
8	27 octobre	Semaine de lecture. Congé. (Rencontres individuelles facultatives)	
9	3 novembre	Retour des projets annotés. Directives sur le bilan historiographique.	Moodle
10	10 novembre	Travail individuel.	
11	17 novembre	Soumission du bilan historiographique. Directives sur les présentations orales.	
12	24 novembre	Consultations individuelles.	
13	1 ^{er} décembre	Présentations individuelles en classe. Évaluation du cours en classe.	
14	8 décembre	Présentations individuelles en classe.	Moodle
15	15 décembre	Remise du travail écrit. Pas de cours.	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Comme il s'agit d'un cours qui comprend une note de participation, la présence au cours est obligatoire. Par contre, le calendrier indique que plusieurs séances de consultation sont au libre choix des étudiants et qu'il n'y a pas cours à chaque semaine.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les travaux de fin de session seront retournés aux étudiants et étudiantes. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, sera à la 13e semaine du trimestre, soit **le 4 décembre**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Sur une base volontaire, les étudiants/es pourront compléter la matière à l'aide de documentaires ou films de fiction pertinents (doublés ou avec sous-titres français ou anglais) dont les liens seront ajoutés sur la plateforme Moodle.

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les lectures obligatoires sont disponibles sur la plateforme Moodle du cours. Il n'y a pas de manuel obligatoire à acheter.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

A) Ouvrages recommandés :

HASLAM, Jonathan. *Russia's Cold War. From the October Revolution to the Fall of the Wall.*

KISSINGER, Henry. *Diplomatie.*

LeDONNE, John P. *The Russian Empire and the World, 1700-1917. The Geopolitics of Expansion and Containment.*

LÉVESQUE, Jacques. *L'URSS et sa politique internationale de Lénine à Gorbatchev.*

LIEVEN, Dominic. *Empire : The Russian Empire and Its Rivals.*

ULAM, Adam. *Expansion and Coexistence. Soviet Foreign Policy, 1917-1973.*

WESTAD, Odd Arne. *Histoire mondiale de la Guerre froide.*

ZUBOK, Vladislav. *A Failed Empire. The Soviet Union in the Cold War from Stalin to Gorbachev.*

B) Atlas

DULLIN, Sabine et Stanislas JEANNESSON. *Atlas de la Guerre froide.*

MARCHAND, Pascal. *Atlas géopolitique de la Russie.*

NÉRARD, François-Xavier et Marie-Pierre REY. *Atlas historique de la Russie. D'Ivan III à Vladimir Poutine.*

C) Des séries documentaires

CNN Cold War (24 épisodes) :

<https://www.youtube.com/watch?v=22KIQ1QNhE&list=PL3H6z037pboGWTxs3xGP7HRGrQ5dOQdGc>

Soviet Storm. WWII in the East (18 épisodes), série russe doublée en anglais sur l'URSS en guerre :

https://www.youtube.com/watch?v=6CerdjvePsg&list=PLwGzY25TNHPC_SsXFclH-ba0nWuNbHOM6

D) Ouvrages généraux

CARRÈRE d'ENCAUSSE, Hélène. *L'U.R.S.S. de la Révolution à la mort de Staline.* DK 266 C284

DANIELS, Robert V. *A Documentary History of Communism.* 2 vols. HX 40 D3 1984

HELLER, Michel et Alexandre NEKRITCH. *L'utopie au pouvoir.* DK266 G35214 1985

KOLAKOWSKI, Leszek. *Histoire du marxisme.* 2 vols. HX 237 A3 K614

MALIA, Martin. *La tragédie soviétique : histoire du socialisme en Russie.* HX311.5 M2514

MALIA, Martin. *Comprendre la révolution russe.* DK265 M25

RIASANOVSKY, Nicolas V. *Histoire de la Russie, des origines à nos jours.* DK40 R5314

E) Ouvrages utiles

- ALEXIEVITCH, Svetlana. *La Fin de l'homme rouge ou le temps du désenchantement*.
BOGDAN, Henry. *Histoire des peuples de l'ex-U.R.S.S; du IXe siècle à nos jours*.
CHRISTIAN, David. *Imperial and Soviet Russia. Power, Privilege and the Challenge of Modernity*.
HOSKING, Geoffrey. *The First Socialist State*.
KHLEVNIUK, Oleg. *Staline*.
KOTKIN, Stephen. *Stalin*. Vol. 1 : *Paradoxes of Power, 1878-1928*; Vol. II: *Waiting for Hitler, 1929-1941*.
KOZOVÖI, Andreï. *La chute de l'URSS*.
Par-delà le mur : la culture de Guerre froide soviétique entre deux détentés.
McFAUL, Michael. *Russia's Unfinished Revolution : Political Change from Gorbachev to Putin*.
MOSS, Walter G. *A History of Russia*. 2 vols.
PLOKHY, Serhii. *The Last Empire. The Final Days of the Soviet Union*.
SERVICE, Robert. *A History of Twentieth-Century Russia*.
The End of the Cold War, 1985-1991.
Lénine. Paris, Perrin, 2012.
Trotski. Paris, Perrin, 2011.

- SUNY, Ronald G. *The Soviet Experiment*.
TAUBMAN, William. *Khrushchev: The Man and his Era*.
WADE, Rex. A., dir. *Documents of Soviet History*. 6 vols.
WESTWOOD, J.N. *Endurance and Endeavour: Russian History, 1812-2001*.
ZUBOK, Vladislav M. *A Failed Empire. The Soviet Union in the Cold War from Stalin to Gorbachev*.

F) Études de cas de la politique étrangère

-Période soviétique

- BORTOLI, Georges. *Une si longue bienveillance. Les Français et l'URSS, 1944-1991*. Paris, Plon, 1994. 250 p.
- BROUÉ, Pierre. *Staline et la révolution. Le cas espagnol, 1936-1939*. Paris, Fayard, 1993. 365 p.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE, Hélène. *Ni paix ni guerre : le nouvel Empire soviétique ou du bon usage de la Détente*. Paris, Flammarion, 1986. 413 p.
- COEURÉ, Sophie. *La grande lueur à l'Est : les Français et l'Union soviétique, 1917-1939*. Paris, Seuil, 1999. 358 p.
- DULLIN, Sabine. *Des hommes d'influences. Les ambassadeurs de Staline en Europe, 1930-1939*. Paris, Payot, 2001. 383 p.
- FONTAINE, André. *Un seul lit pour deux rêves. Histoire de la détente, 1962-1981*. Paris, Fayard, 1981. 535 p.
- GHEBALI, Victor-Yves. *La diplomatie de la détente, 1973-1979*. Bruxelles, Bruylant, 1989. 444p.
- GORODETSKY, Gabriel. *Le grand jeu de dupes. Staline et l'invasion allemande*. Paris, Les Belles Lettres, 2000. 573 p.
- KOCH, Stephen. *La fin de L'innocence. Les intellectuels d'Occident et la tentation stalinienne, trente ans de guerre secrète*. Paris, Grasset, 1995. 450 p.
- KOZOVÖI, Andreï. *Par-delà le mur. La culture de guerre froide soviétique entre deux détentés*. Paris, Éditions Complexe, 2009. 310 p.
- LARUELLE, Marlène. *L'idéologie eurasiste ou comment penser l'empire*. Paris, L'Harmattan, 1999. 423 p.
- LÉVESQUE, Jacques. *1989, la fin d'un empire. L'URSS et la libération de l'Europe de l'Est*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1995. 331 p.
- L'URSS en Afghanistan : de l'invasion au retrait*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1990. 282 p.
- L'URSS et la révolution cubaine*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1976. 219 p.

REY, Marie-Pierre. *La tentation du rapprochement. France et URSS à L'heure de la détente, 1964-1974*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1991. 355 p.

SANTAMARIA, Yves. *1939, le pacte germano-soviétique*. Bruxelles, Complexe, 1999. 141 p.

SAPIR, Jacques. *La Mandchourie oubliée. Grandeur et décadence de l'art de la guerre soviétique*. Monaco, Éditions du Rocher, 1996. 291 p.

VAKSBERG, Arkadi. *Hôtel Lux : les partis frères au service de l'Internationale communiste*. Paris, Fayard, 1993. 275 p.

-Période post-soviétique

LARUELLE, Marlène. *Le nouveau nationalisme russe. Repères pour comprendre*. Paris. Éditions de l'Oeuvre, 2010. 373 p.

LÉVESQUE, Jacques, BREault, Yann et Pierre JOLICOEUR. *La Russie et son ex-empire*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2003, 347 p.

MANDRAUD, Isabelle et Julien THÉRON. *Poutine, la stratégie du désordre*. Paris, Tallandier, 2021. 316 p.

MONGRENIER, Jean-Sylvestre. *La Russie menace-t-elle l'Occident?* Paris, Choiseul Éditions, 2009. 220 p.

RAVIOT, Jean-Robert. *Russie : vers une nouvelle Guerre froide*. Paris, La documentation française, 2016. 183 p.

TEURTRIE, David. *Géopolitique de la Russie, Intégration sociale, enjeux énergétiques et influences culturelles*. Paris, L'Harmattan, 2010. 348 p. (Livre numérique disponible à la bibliothèque de l'UQAM).

De TINGUY, Anne. *La Russie dans le monde*. Paris, CNRS Éditions, 2019. 286 p.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE – PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.